



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E n ° 2 0 2 5 - D I R M C - 0 0 4
portant ouverture du concours professionnel
de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
spécialité routes, bases aériennes
Session 2025

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2023 portant nomination de M. Olivier JAUTZY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur interdépartemental des routes Massif Central à compter du 1^{er} août 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2019, fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69_2023_08_21_00010 en date du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY directeur interdépartemental des routes Massif Central,



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

ARRETE

Article 1er :

Un concours professionnel pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État, spécialité routes-bases aériennes est ouvert au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Le nombre de postes offerts est de 6 maximum.

Article 3 :

La date de l'épreuve écrite est fixée au jeudi 27 mars 2025.

La date de clôture des inscriptions au concours est fixée au mercredi 26 février 2025.

Les candidats admissibles seront convoqués aux épreuves orales qui se dérouleront à Clermont-Ferrand du 10 au 13 juin 2025.

Article 4 :

L'organisation du concours est confiée au directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Mâcon.

Article 5 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

17 JAN. 2025

A Clermont-Ferrand, le
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Thierry MARQUET